

Répondant à l'appel à projets lancé par la DIACT sur l'implantation de télécentres, la candidature du Conseil Général a été retenue.

L'originalité du projet du Département du Cantal est de proposer un véritable réseau de télécentres avec chacun ses spécificités.

Au niveau national, une grande partie des télécentres retenus dans l'appel à projets sont cantaliens.

## Pour en savoir plus :

## telecentres.cantal.fr

Conseil Général du Cantal Direction des Systèmes d'Information, des Technologies et d'Appui aux Collectivités 28, avenue Gambetta 15000 Aurillac

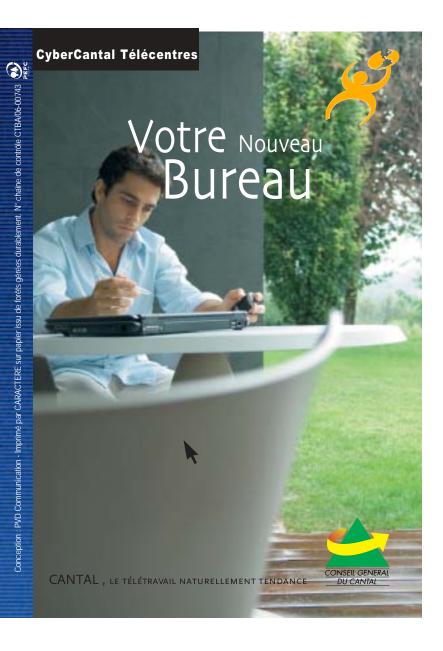
Tel: 04-7I-46-22-02

Email: webmaster@cg15.fr









## Télétravail et télécentres :

En croissance régulière, le télétravail concerne déjà 7% des salariés en France, contre 25 % dans certains pays européens, et procure des avantages tant aux entreprises qu'aux salariés mais aussi à la collectivité.

L'accord du 19 juillet 2005 entre les partenaires sociaux, précisant le statut des télétravailleurs, a amplifié ce phénomène.

Cette nouvelle méthode de travail contribue également à l'insertion des personnes handicapées dans le monde professionnel.

Pas moins de 440 000 télétravailleurs salariés, et de plus en plus de télétravailleurs indépendants s'installant à la campagne, exercent leur activité à domicile ou de façon nomade. Une grande partie d'entre eux exprime le souhait de travailler, au moins une partie de leur temps, dans un espace professionnel à proximité de leur domicile, de leur maison de campagne ou de leur clientèle, par exemple dans un «télécentre».

## Qu'est ce qu'un télécentre ?

C'est un espace hébergeant des télé-travailleurs salariés ou indépendants. Ils y trouvent au minimum un bureau équipé du matériel informatique et de téléphonie nécessaire à son activité (communs, salle de réunion...) à louer à la journée, à la semaine ou au mois ; des équipements partagés (accès haut débit, télécopie, imprimante, ordinateur, vidéo projecteur, visiophone etc...) et des services permanents ou occasionnels (animateur, secrétariat...).

Le télécentre peut être situé dans un local ayant une autre vocation comme une Maison de Services, une pépinière d'entreprise, un espace public numérique .... Il peut utilement servir de lieu de travail permanent ou occasionnel pour des télétra-vailleurs habitants à proximité et dont l'entreprise est éloignée, de bureaux de passage pour des télétravailleurs nomades, fréquemment en déplacement, de lieux de rencontre pour les télétravailleurs indépendants exerçant à domicile à proximité et désireux de rompre leur isolement, (conférences, partage d'expériences, etc...).

- ▲ Les télétravailleurs actuels à qui nous proposons un meilleur environnement de travail
- ▲ Les demandeurs d'emploi que nous accompagnons afin qu'ils se déclarent en tant que travailleurs indépendants
- ▲ Les grands groupes nationaux

La prospection auprès des grands groupes nationaux est assurée par le Conseil Général en collaboration avec le Réseau National des Télécentres (www.telecentres.fr).

Les publics visés sont :